

- création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à 35 h à compter du 1^{er} mars 2024

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide- de créer un poste d'Adjoint technique Principal 2ème classe à 35 h à compter du 1^{er} mars 2024

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2024 de la commune.

VII – Questions diverses

➤ Point sur les dépenses d'électricité et de gaz en 2023 avec la hausse des tarifs de l'énergie :

- Halle aux Sports et salle des fêtes : dépenses en 2022 : 5 232 €, en 2023 13 786 € (factures x 2,63)

- Eclairage public : dépenses en 2022 : 21 036,81 € et en 2023 : 18 270 € (car extinction depuis le 9 janvier 2023)

- Electricité bâtiments publics : en 2022 15 854 €, en 2023 41 272 € (facture x 2,6)

- Dépenses gaz : en 2022 7 805 € en 2023 26 350 € (x 3,37)

Ces dépenses tiennent compte bien entendu du bouclier tarifaire dont bénéficient les communes (il n'est pas impossible que la commune doive rembourser une partie de ce bouclier tarifaire.....)

Arrivée de Gilles THERON à 21 h 50.

➤ Avis du CDG 34 sur l'instauration de la prime du pouvoir d'achat au personnel communal : avis favorable des représentants de l'administration ainsi que des représentants du personnel

➤ Recensement INSEE de la population au 1^{er} janvier 2024 : 2424 habitants

➤ Réponse de la Ministre chargée des collectivités territoriales et de la ruralité suite au courrier envoyé pour appeler son attention sur les ZRR (zones de revitalisation rurales) : les critères qui ont présidé aux arbitrages pour les ZRR vont très vite être communiqués par la DGCL....

➤ Le Directeur de la Poste qui devait rencontrer Monsieur le Maire a annulé son rendez-vous et le reporte à une date ultérieure. Point sur le fonctionnement de la poste : peu de fréquentation.

➤ Compte-rendu recherche de médecins : le clip vidéo réalisé par Aurore Lastre est diffusé sur Youtube et entraîne de nombreuses vues et réactions : interviews sur FR3, France Bleue Hérault, RCF à Montpellier, La Marseillaise et Sud radio.

Dans un même temps un mail pour la diffusion de celui-ci a été envoyé à 3 Universités de médecine Roumaines où beaucoup d'étudiants français vont étudier, à de nombreuses facultés en France, à SOS Village (TF 1), au JT de TF1 avec demande de diffusion et à ADECCO médical (cabinet de recrutement avec lequel travaille la commune et avec lequel sont organisées des visioconférences). Ce clip a bien entendu été diffusé également sur nos réseaux sociaux.

➤ Demande de la ville de Béziers pour la mise en place de barrières sur le chemin situé après l'usine Trilles et passant sur la voie ferrée, pour éviter les dépôts sauvages. Avis favorable.

➤ Rendez-vous avec M. Polteau, Directeur de l'école élémentaire de Maureilhan qui craint la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine et propose de créer une classe double niveau (CP/Grande section maternelle) afin d'éviter cette fermeture. Avis favorable

➤ Partenariat du prestataire du restaurant scolaire Sud Est Traiteur avec la boulangerie locale de Jérôme Bouisson pour la fourniture de pain

➤ Point sur les travaux :

- Mise en souterrain de la fibre rue Paul Riquet (semaine 7). Les travaux de réseaux eau/assain seront réalisés par la communauté de communes La Domitienne vers le mois d'avril et en suivant la commune reprendra les travaux de réfection de la voirie.

- Restaurant scolaire : fondations coulées, bâche anti-termites posées, découverte de réseaux pluviaux et fosses inconnues (+ 1 000 € pour pompage) et enlèvement ancienne cuve fioul.

- Eclairage LED pour le stade de foot : les 12 et 13 février 2024.

➤ Réunion préparation fête et féria le 28 mars 2024 à 17 h

- Demande du syndicat Force Ouvrière pour organiser une réunion pour les agents (nouveaux syndiqués et autres) dans une salle municipale.
- Réponse négative de la Région Occitanie pour la demande de subvention pour les rues Jules Ferry et des Sœurs
- Demande de l'ASMM Rugby pour l'organisation d'un vide grenier le 10 mars 2024 au stade (+ descente du stade). Avis favorable
- Infos sur la fréquentation de la médiathèque et prêts (en 2020 : 4000 prêts – en 2021 : 4160 – en 2022 : 4982 et en 2023 : 6313).
Sylvie PAMENE informe de la préparation avec la médiathèque d'une exposition sur Fontjun.
- Info sur la chute d'un arbre de la propriété « Galibert » sur le toit de la Maison de santé et le toit d'un riverain. Pas de dégâts mais signalé à notre assureur
- Présentation du rapport d'activités du RLIs Les Sablières (consultable en ligne)
- Réponse négative à une demande de vide-grenier faite par les résidents de La Vigneronne (FDI n'étant pas favorable non plus).
- Offre d'emploi Domitienne : Chargé de mission en économie circulaire (date limite de candidature le 8 mars 24)
- Envoi par le Procureur de la République des décisions de justice rendues et concernant les délinquants
- Vœux du Département, du sénateur J.P. Grant
- Remerciements pour décès Mme Ramis
- Prochain conseil en mars pour vote CA, Compte Gestion et Budget
- Le CMJ a fait 2 galettes qui ont été partagées avec l'association Au Fil du Temps pour un échange intergénérationnel
- Dates :
 - 2 mars 2024 à 15 h carnaval organisé par le Club Taurin suivi d'une soirée organisée par la SLM avec apéritif par l'association 1001 idées pour l'école
 - 8 mai : cérémonie commémorative
 - 9, 10, 11 et 12 mai : venue du jumelage Sequedin
 - 24 mai : réunion publique – bilan 2022/2023
 - 17, 18 et 19 mai : fête locale avec venu de Sequedin
 - 1^{er} juin : spectacle commémoratif Fontjun par la Domitienne
 - 9 juin : élections européenne
 - 15 juin : gala SLM
 - 29 juin : gala ASM
 - 11, 12 et 13 juillet : fêria avec feu d'artifice le 13 juillet
- Monsieur le Maire fait part au Conseil du souhait de deux administrés de la commune venus en rendez-vous à la mairie et qui souhaiteraient acquérir le terrain « Bastida » à l'entrée de la commune sur la droite en venant de Béziers, afin d'y installer une boulangerie, une carrosserie et un « show-room » de carrelage.
Le PLU de la commune ne permet pas l'installation de commerces dans cette zone qui ne tendent pas vers l'économie, de ce fait à part la boulangerie, les deux autres sociétés devraient s'installer dans la zone artisanale de l'autre côté de la route départementale..... les terrains ne sont pas encore vendus et la vigilance est de mise pour ces installations.

- Monsieur le Maire évoque enfin le problème que pourrait développer la vente de parcelles en entrée d'agglomération sur la RD 162 (plusieurs parcelles formant un ensemble d'environ 6 400 m². La propriétaire étant décédée on pourrait craindre la vue de projets immobiliers avec un développement anarchique de constructions. De ce fait il proposera dans une prochaine séance de délibérer sur l'instauration d'un périmètre d'étude afin de préserver sur ce secteur, les conditions d'un développement organisé. Cela permettrait à la commune d'opposer, à l'encontre de toute demande d'autorisation d'urbanisme, un sursis à statuer d'une durée de 2 ans. Ce périmètre d'étude nécessite une modification du PLU de la commune dont les frais seraient couverts par l'instauration de la PVR en 2014 sur ce secteur.

Plus rien n'étant à délibérer Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30

Le Maire,
Christian SEGUY.

La secrétaire de séance,
Sylvie PAMENE

